



**Procès-verbal n°01/2026**

**Conseil Municipal du lundi 09 février 2026 à 20 H 30**

L'an deux mille vingt-six, le LUNDI 09 FEVRIER le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

**Date de convocation** : 03 février 2026

**Présents** : M. MARTIAL, M. LE CALVE, Mme FERREIRA, Mme PALLUEL, M. PICHEREAU, Mme MOREAU, M. HOUVET, Mme DAVID, M. LECOINTRE, Mme AUGÉ-DERUSSIT, Mme DREANO, M. GOISQUE, Mme LABAN, M. LOIRE, Mme DEGUINE, Mme LEGRAND, M. HUBERT, M. GILLETTA, Mme CHAMOISEAU, Mme ROUBAUD, Mme GAIDET, M. BONNEFOND, M. PERONNO, M. GILLOT, Mme IZEL.

**Absents excusés** :

Mme LELOUTRE,  
Mme MOULARD,  
M. COSGROVE,  
Mme GUILLET.

**Pouvoirs** :

Mme LELOUTRE donne pouvoir à Mme DEGUINE,  
Mme MOULARD donne pouvoir à Mme FERREIRA,  
M. COSGROVE donne pouvoir à M. HUBERT,  
Mme GUILLET donne pouvoir à M. PERONNO.

**ORDRE DU JOUR**

La séance ouverte, Mme MOREAU a été désignée secrétaire de séance

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 ;
- Décisions du Maire : pas de question ni de remarque.

---

**01/26 - Fiscalité communale -Vote des taux 2026**

**Rapporteur : M. HUBERT**

En 2025, les taux des trois taxes directes locales ont été fixés à :

- |   |         |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation :                           | 16,33 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties :     | 51,19 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 37,18 % |

Pour l'année 2026, les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties sont maintenus au même niveau que 2025.

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** le code général des impôts,

VU la commission générale du 02 février 2026,

**Remarques / questions :**

M. HUBERT souhaite féliciter la collectivité pour le maintien des taux malgré la baisse des dotations de l'Etat et ne pas appliquer d'augmentation qui aurait un impact pour les lévois.

M. le Maire rappelle que l'équipe municipale précédente avait augmenté les impôts alors que la municipalité suivante les a baissés 10 années de suite. Cela est une belle performance soulignée au niveau national par des médias nationaux. Après 10 années et au vu de la situation il est proposé un maintien qui est souhaité pérenne.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** au titre de l'année 2026, le taux des trois taxes directes locales à :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,18 %

**02/26 - Budget 2026 - Reprise anticipée des résultats prévisionnels (budget ville de Lèves)**

**Rapporteur : Mme CHAMOISEAU**

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

L'affectation en 1068 (investissement) reste une provision jusqu'au vote de la délibération d'affectation des résultats définitive qui intervient après le vote du compte administratif.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Il est proposé la reprise anticipée des résultats suivants :

Réalisé	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025
Fonctionnement (excédent)	4 901 669,05	6 470 023,08	1 568 354,03
Investissement (déficit)	2 259 976,01	2 158 525,54	-101 450,47
Global (excédent)	7 161 645,06	8 628 548,62	1 466 903,56

	Résultat de clôture 2025	Part affectée à l'investissement	Part affectée au fonctionnement

Fonctionnement (excédent)	1 568 354,03	1 418 354,03	150 000,00
Investissement (déficit)	101 450,47	106 719,51	

	DEPENSES RAR	RECETTES RAR
Investissement	530 679,58	485 249,56

**VU** l'article L 2311-5 du Code général des Collectivités territoriales, qui permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,

**VU** l'instruction comptable M57,

**CONSIDERANT** que les affectations seront également inscrites au budget primitif ainsi que les restes à réaliser,

**CONSIDERANT** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif,

**VU** la commission générale du 2 février 2026,

**Remarques / questions :**

M. le Maire relève que le résultat anticipé représente une réelle performance. Les chiffres présentés sont meilleurs que ceux évoqués lors des orientations budgétaires de décembre. Il était présenté un atterrissage d'environ 1 400 000 € en fonctionnement, la somme à affecter s'élève en réalité à 1 568 000 €.

En 2014, l'excédent de fonctionnement annuel était à 200 000 €, la CAF brute était à 200 000 € et la CAF nette était devenue négative. Il est bon de rappeler la responsabilité des élus qui étaient aux commandes à ce moment-là, dans un contexte qui était plus favorable que par la suite. En 12 ans, dans un contexte de baisse des dotations, avec des dépenses contraintes, la collectivité est passée d'un excédent de fonctionnement de 200 000 €, à un excédent de fonctionnement de 1 568 000 €. Ces chiffres montrent deux façons différentes de gérer la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** pour le budget 2026, la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,

**APPROUVE** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 ainsi que les restes à réaliser, du budget principal (ville),

**AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

**03/26 - Exercice 2026 - Budgets primitifs - Annexes**

12mn20 à 1h01mn

**Rapporteur : M. le Maire**

Lors de sa séance du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour la période 2026-2028.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, ont été élaborés les budgets primitifs pour 2026 pour la ville de Lèves et l'Espace Soutine.

Il est rappelé que le budget « ville » intègre la reprise anticipée des résultats et les restes à réaliser conformément à l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance du projet des budgets primitifs de l'exercice 2026 de la commune et de l'Espace Soutine, les inscriptions budgétaires s'élevaient en dépenses et en recettes à :

Commune de LEVES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	6 225 000,00 euros	4 993 354,03 euros
DEPENSES	6 225 000,00 euros	4 993 354,03 euros

Vue d'ensemble détaillée

Fonctionnement = 6 225 000,00 €	
Dépenses	6 225 000 €
Recettes	6 075 000 € + 150 000 € de résultat de fonctionnement reporté

Investissement = 4 993 354,03 €	
Dépenses	4 361 223,88 € + 530 679,68 € de restes à réaliser + 101 450,47 € de solde d'exécution
Recettes	4 508 104,47 € + 485 249,56 € de restes à réaliser

Détail par grand chapitre

Investissement - Dépenses	
21 - immobilisations corporelles 3 grands projets pour 2026 : - lancement 1 <sup>ère</sup> phase de la rénovation complète du complexe sportif - lancement des travaux de rénovation de l'église (protection de l'église et reprise d'une partie de la voûte) - lancement des travaux de la route de Chavannes (3 phases dont la 1 <sup>ère</sup> est attendue en 2026).	+ 3 561 223,88 € + 530 679,68 € de RAR = 4 091 903,56 €
16 - Emprunts et dettes assimilées Lors du précédent budget, le montant était de 450 000 €. La nette baisse s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de nouvel emprunt ces dernières années.	410 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières Contrat d'aménagement des travaux du Cœur de village avec la SPL Chartres aménagement. La 4 <sup>ème</sup> phase est attendue fin 2026-début 2027 qui concerne l'avenue Soutine et la rue du Mousseau	390 000,00 €

Investissement - Recettes	
13 - Subventions d'investissement	+ 404 750,44 € + 377 600,00 € de RAR

	= 782 350,44 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	410 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés Cela est possible grâce à la performance de bonne gestion de l'année passée. Il est constaté une augmentation de la recette prévisionnelle d'un peu plus de 300 000 € supplémentaire de recette d'excédent de fonctionnement.	1 418 354,03 €
138 - Autres subventions investissement	107 649,56 €

Fonctionnement – Dépenses (en baisse par rapport à 2025)	
011- Charges à caractère général Baisse de 20 000 € par rapport au budget 2025	1 115 000,00 €
012- Charges de personnel et frais Assimilés	3 250 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	400 000,00 €
66 - Charges financières (liées au remboursement des emprunts)	135 000,00 €
67 - Charges spéciliques	50 000,00 €

Fonctionnement – Recettes	
013 - Atténuations de charges	90 000,00 €
70 – Produits des services, domaine, ventes diverses	630 000,00 €
73 - impôts et taxes	338 000,00 €
731 - Fiscalité locale	3 442 000,00 €
74 - Dotations et participations	1 555 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000,00 €
77 - Produits spécifiques (compte de prudence)	10 000,00 €

Espace SOUTINE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	140 700,00 euros	0
DEPENSES	140 700,00 euros	0

Détail par grand chapitre

Fonctionnement – Dépenses	
011- Charges à caractère général En baisse par rapport au budget 2025	115 700,00 €
012- Charges de personnel et frais Assimilés En hausse par rapport à 2025	25 000,00 €

Fonctionnement – Recettes	
70 – Produits des services, domaine, ventes diverses	8 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	132 700,00 €

**Remarques / questions :**

M. GILLETTA demande à l'opposition quelle est leur intention de vote pour ce budget suite aux dernières délibérations votées à l'unanimité.

M. PERONNO salue la présence rare de M. GILLETTA en séance. Il confirme que l'opposition ira dans la continuité du débat d'orientations budgétaires et désapprouvera le budget primitif. Il est constaté que les recettes fiscales prévues en 2026 sont très prudentes, cela rassure l'opposition au vu du contexte actuel.

Les recettes semblent s'aligner sur l'augmentation de 0,9 %, portée par l'augmentation des bases fiscales décidée par l'Etat.

L'opposition s'interroge sur les montants des recettes attendues des différents programmes immobiliers qui ont été ouverts à la location, à l'achat en 2025. L'opposition a estimé une centaine de logements à hauteur de 50 000 € de taxes supplémentaires prévisionnelles.

Mme FERREIRA, élue depuis le 1<sup>er</sup> mandat, tient à remercier M. le Maire pour tous ces budgets toujours prudents. Ces derniers prennent en compte des lévois. Il est rappelé que les tarifs scolaires ne sont pas augmentés chaque année comme annoncé. La collectivité essaie d'être au plus juste pour tous les lévois, pour cela Mme FERREIRA remercie M. le Maire. Cela n'a pas toujours été facile au vu de l'état de la commune lorsque l'équipe est arrivée en 2014.

M. le Maire rappelle que chaque élu peut avoir des obligations, contraintes ne leur permettant pas d'être présent en séance. Il n'a jamais été relevé les absences de l'opposition ni ses interventions, de ce fait, M. le Maire appelle donc au respect mutuel.

M. le Maire confirme que les recettes fiscales sont alignées sur les bases fiscales mais que le calcul a été fait sur la base de 0,8 % selon les éléments reçus par les services concernés. Depuis quelques années, les bases augmentent automatiquement selon le rythme de l'inflation nationale.

Les nouveaux logements livrés sur l'année N-1 sont bien évidemment pris en compte dans le calcul des recettes fiscales. Cela permet de constater une dynamique relative sur le chapitre des impôts locaux. Le rythme de construction a été assez conforme aux engagements pris. La majorité s'est engagée lors de la révision du PLU début 2015, à faire construire une vingtaine de logements par an en moyenne. Il est constaté que cela est légèrement plus en un peu plus de 10-11 ans. Le rythme est un peu plus fort depuis 1 an grâce à des nouveaux programmes qui sont sortis et qui ont d'ailleurs permis d'acquérir de nouvelles familles. L'objectif est de réussir à accueillir de nouveaux lévois, à créer une dynamique permanente, accueillir des familles avec de nouveaux et jeunes enfants. Un des grands enjeux est la démographie, en 12 ans, la commune est passée de 600 enfants scolarisés à 450. Grâce à ces nouveaux logements, il a été possible de rouvrir une classe à l'école Jules Vallain en septembre.

M. le Maire précise que la politique en termes de démographie est identique à celle qu'a connu Lèves après-guerre. En 1945, la commune comptait 1 500 habitants. La commune n'a cessé de se développer régulièrement au fur et à mesure des programmes immobiliers. La seule période où Lèves a connu une très forte croissance démographique, avec plus de 1 000 habitants d'un coup, seulement en 3-4 ans, c'est lorsque l'opposition était aux commandes (Boissière, Croix St Gille...). Il est reproché à la majorité de bétonner la ville. Les programmes entrepris servent à loger des personnes qui en ont besoin, à créer du dynamisme et des enfants dans les écoles. Depuis 12 ans, la population est stable à 5 700 habitants.

La ville a été bétonnée par la gauche, ceux qui critiquent le béton mais qui ont beaucoup bétonné la commune, trop vite. M. le Maire rappelle que c'est la majorité qui a permis de sauvegarder 7 hectares destinés à être urbanisés dans l'ancien PLU par l'ancienne équipe municipale. Le plus scandaleux est qu'il était aussi prévu dans l'ancien PLU de construire à la Croix St Gilles sur 2 hectares, dont 1 hectare en zone boisée.

L'ancienne équipe avait prévu de construire un lotissement sur les friches brioles, actuel lieu de la construction du nouvel EHPAD. Ce terrain étant la propriété de la Fondation d'Aligre, la majorité actuelle a décidé de lui laisser la libre disposition de son propre terrain pour lui permettre d'héberger un jour un établissement qui puisse avoir vocation à accueillir des personnes en fragilité, dans un esprit de solidarité qui fait aussi partie de l'identité de la commune.

Mme FERRIRA a raison de dire que les tarifs scolaires n'ont pas augmenté à 2 reprises en 12 ans alors qu'il était prévu de le faire comme dans toutes les communes, chaque année au gré de l'inflation. La majorité a

réussi a limité ces augmentations et à avoir des hausses bien moindres que l'inflation ces 12 dernières années, cela est heureux pour toutes les familles concernées.

M. HUBERT rappelle les projets votés qui vont rajouter du béton tel que le complexe sportif. Cependant, cela est nécessaire afin d'obtenir des installations sportives digne de ce nom qui vont servir à tous les lévois, aux scolaires et participeront au rayonnement des associations sportives lévoises. L'investissement de la commune permet de rattraper le retard dans les rénovations et apporte un bénéfice aux citoyens.

M. PICHEREAU rapporte que la majorité ne serait pas à l'écoute des lévois concernant le complexe sportif. Il précise cependant que cela fait 2 ans qu'il travaille avec les associations et que le projet est mené en concertation avec les associations. Elles ont été parties prenantes dans le projet tout comme les écoles. Il n'a donc pas été omis de concerter les lévois.

Mme FERREIRA rappelle que le projet de ne faire qu'une école maternelle était bien mais qu'il a été mal pensé. Cette dernière a été ouverte en 2007, 2 ans après il manquait déjà de la place avec la création des Boissières. Les élèves de petite section se sont retrouvées à 32 par classe. Une classe a dû être installée dans la cantine. Cela était également le cas pour la crèche et les bus scolaires dont les enfants se retrouvaient à 3/4 par banquette, sans ceinture. Les agents ne faisaient que ce qu'on leur demandait et ne pouvaient pas laisser les enfants sur le trottoir.

En 2014, tous les bâtiments étaient en mauvais état, aucun entretien n'a été fait : portes western dans les WC à l'école. Le complexe sportif est toujours dans son jus, des préfabriqués à l'école de musique sont restés des années. Les écoles primaire et maternelle plus que vétustes. La nouvelle école maternelle a été très mal pensée, il n'y a pas eu de concertation avec les parents. Les petites sections sont obligées de prendre un grand escalier pour aller à la sieste. Il n'y a pas assez de toilettes... La première réalisation de l'équipe en 2014 a été de rajouter des toilettes, beaucoup ont rigolé mais le quotidien de l'école a été facilité.

Mme FERREIRA tient également à remercier M. LE CALVE, car pour une équipe municipale qui ne semble pas être « écolo », un super travail a été réalisé au niveau des bois de Lèves. Aujourd'hui tout le monde peut aller se promener en toute sécurité, le mémoriel était inexistant tant il y avait de la végétation.

M. le Maire précise que tous les projets listés sont des projets écologistes, économiques car ils coûtent moins chers. Ils sont utiles car ils rendent service à la population, ils pérennisent voire améliorent les services. M. le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit de projets écologiques à versant environnemental puisqu'ils sont beaucoup moins énergivores.

En 2014, l'équipe a été choquée de découvrir le site de Chavannes, site cédé par l'armée à la commune en 1999, depuis laissé à l'abandon. Après 2 mandats d'une équipe de gauche, un site mémoriel était à l'abandon, devenu une décharge sauvage. Le rucher, le champ mellifère a été aménagé, nettoyé, des arbres ont été plantés, le mémoriel qui honore l'histoire du champ de tirs et surtout qui honore les fusillés de Chavannes, ces sites étaient à l'abandon. M. le Maire remercie à son tour M. LE CALVE mais aussi les élus, les équipes, les citoyens et bénévoles pour le travail d'équipe mené sur tous les projets.

M. le Maire rappelle qu'en 2014, l'héritage laissé par l'ancienne équipe était une incapacité d'emprunter pendant 3 ans. Suite aux engagements pris à l'époque, le budget 2026 reflète les promesses faites aux lévois. L'opposition n'a, semble-t-il jamais voté pour une baisse des impôts. Cela faisait également partie des engagements de vouloir créer une relation de confiance avec les lévois.

M. GILLETTA affirme qu'être à l'écoute des lévois ne consiste pas à poser une boîte à idées citoyennes dans la mairie. C'est être au contact des lévois tous les jours comme le font les adjoints et toute l'équipe municipale ce qui n'était pas le cas de l'opposition ni des nouvelles listes. M. GILLETTA remercie l'équipe qui fait cela depuis 6 à 12 ans.

M. PERONNO remercie tout le conseil pour son implication dans la vie politique locale, cela est très précieux quelque soit les idées. Il reconnaît un engagement qui est indispensable auprès de tous les lévois.

Il affirme que l'Histoire, la mémoire, le respect sont des choses précieuses. Il relève que l'équipe actuelle reste bloquée sur des choix politiques datant de plus de 20 ans. Il faut prendre en compte tous les éléments de l'époque ayant entraîné les décisions prises, les conséquences. Il ne faut pas vivre dans le passé. Il retient que le bilan de la majorité reste bloqué dans le passé, que l'équipe a du mal à se projeter sans la position de l'opposition. Il souhaite à la majorité de trouver la meilleure influence au niveau de l'écologie et de l'humanisme. Cela sera discuter lors de la période électorale.

Mme LEGRAND est surprise de l'appréciation de M. PERONNO. L'équipe a fait un énorme travail au niveau des bâtiments, il a été planté beaucoup plus d'arbres que ceux coupés sur la place. Un projet de renaturation du Couasnon est en cours. Cela ne semble pas être des projets rétrogrades ni bloqués dans le passé. Mettre à jour les infrastructures n'est pas un projet réactionnaire ni bloqué dans le passé.

M. le Maire demande à M. PERONNO puisqu'il s'agit là de voter le budget 2026, budget qui projette l'avenir avec des projets d'avenir (complexe, l'église, route de Chavannes...), que propose l'opposition ?

M. PERONNO précise que le programme sera présenté prochainement à la population et qu'il n'a pas de compte à rendre en séance.

M. le Maire lui rappelle qu'il est élu, qu'il a la liberté de parole et qu'il est là pour convaincre.

M. PERONNO rétorque que les projets de la majorité sont la conséquence de l'usure des bâtis communaux justifiée par l'évolution du climat, le besoin d'économie. De nouveaux projets pour le futur heureusement mais certains projets sont encore à reprendre tel que le « frigo », le terrain de tennis qui attend depuis 10 ans une intervention. « Vivement le futur et pensons à l'avenir et à tout le monde ».

M. le Maire demande alors pourquoi l'opposition a refusé de voter pour le projet du complexe sportif, l'opposition s'est abstenue au motif qu'il fallait d'avantage l'étaler dans le temps. Cela n'est pas cohérent.

M. PERONNO répond que l'opposition s'est abstenue car elle n'est pas convaincue du montage financier et de l'endettement qui sera imposé à chaque lévois. Le taux d'endettement individuel est à peu près de 1 000 € par habitant, pour une moyenne nationale à 700 €.

M. le Maire précise que la moyenne nationale de la strate est d'environ 880 € et elle a été baissée à environ 950 €. M. le Maire affirme préférer une ville endettée car elle a pu emprunter à une ville qui ne peut emprunter et donc rénover les bâtiments. La différence entre la majorité et l'opposition est que le débat porte sur ce qui a été fait grâce aux votes de budgets qui ont permis de le faire. M. le Maire rappelle que l'opposition a toujours voté contre, d'où son rôle d'opposition. En votant contre le budget et avec rarement de contre-propositions, qui consistaient à créer des postes supplémentaires, l'opposition refuse de financer tous les projets d'investissement proposés depuis 12 ans. Ces derniers ont permis de générer des économies, des économies d'énergie.

L'opposition a également refusé d'installer structurellement la capacité à continuer à investir davantage pour le futur mandat, notamment sur le complexe sportif. Il est de nouveau relevé que l'opposition ne fait une nouvelle fois pas de proposition.

M. GILLETTA précise que les projets menés ne se font pas en claquant des doigts. Ces derniers demandent du temps pour être mis en place et qu'il faut également traiter les priorités.

M. le Maire tient à remercier l'opposition pour la qualité des échanges tout au long du mandat. Echanges empreint d'un certain respect mutuel qui est important pour tous.

**VU** la commission générale en date du 02 février 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 voix contre,**

**VOTE** tels que présentés les budgets primitifs 2026.

**04/26 - Exercice 2026 - Octroi de subventions de fonctionnement aux associations - Annexe**

M. HOUVET se déporte

**Rapporteur : M. PICHEREAU**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves apporte un soutien financier par le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations.

Après examen des demandes formulées par les associations et au regard du règlement d'attribution des aides communales, monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement pour l'exercice 2026 selon le document annexé.

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 09 février 2026 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2026,

**VU** la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

**VU** les demandes de subvention formulées par les associations,

**VU** la commission générale du 02 février 2026,

**Remarques / questions :**

M. PICHEREAU précise qu'il y a 20 demandes d'associations et que la collectivité répond à hauteur de 57 250 € sur un budget de 70 000 €. Lorsque la majorité a été élue en 2014, le dossier de demandes de subventions n'a pas été retrouvé. Le premier budget prévu pour les associations était de 50 000 €, il a été créé un règlement d'attribution car celle-ci était autrefois décidée à la tête du président de l'association. Le règlement a été travaillé en concertation avec chaque association lévoise. Ce dernier est toujours d'actualité. Le dernier budget proposé est de 70 000 €.

Les subventions exceptionnelles seront votées prochainement.

Mme FERREIRA précise qu'il y a de plus en plus d'associations sur la commune. Les présidentes et présidents d'associations apprécient la présence régulière sur le terrain de l'adjoint. Les subventions allouées sont plus nombreuses que par le passé. Mme FERREIRA remercie M. PICHEREAU pour tout cela.

M. le Maire s'associe aux remerciements et en profite pour rappeler que le soutien aux associations ne se résume pas aux subventions. Il comporte également toute l'aide matérielle, logistique, l'investissement en temps des élus et des agents qui sont très agiles pour répondre aux demandes importantes des associations tout au long de l'année. La municipalité essaie autant que possible et selon ses contraintes propres (budgétaires et réglementaires) de répondre au maximum à chacune d'entre elles. La municipalité est heureuse lorsqu'il est possible d'accompagner les projets des associations portés par leurs bénévoles qu'il faut chaleureusement remercier également.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer le versement des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2026, dont le montant global a été voté au budget primitif 2026,

**AUTORISE** monsieur le Maire à procéder aux versements des montants relatifs aux subventions des associations telles que votés.

**05/26 - Avenant n°1 Convention financière contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres métropole et Chartres aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement du Cœur de village à Lèves Phase 3 - Annexe**

**Rapporteur : M. HOUVET**

Par délibération en date du 15 octobre 2020, la commune de Lèves a décidé de confier à Chartres Aménagement, par voie de concession, la réalisation de l'opération d'aménagement de son Cœur de Village. Cette concession d'aménagement a été approuvée par résolution du Conseil d'Administration de Chartres Aménagement en date du 8 octobre 2020 notifiée à Chartres Aménagement le 20 novembre 2020.

Ladite concession d'aménagement a pour objet la réalisation de l'opération d'aménagement du Cœur de Village et prévoit notamment la rénovation des espaces publics en place dont la réfection des réseaux existants. Elle prévoit par ailleurs que la SPL peut recevoir dans les conditions de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme des subventions versées par d'autres collectivités territoriales en vue des actions qu'il aura à mener dans le cadre de ladite concession.

Par délibération n° 12/25 du 10 février 2025, le Conseil municipal avait approuvé la convention initiale qui fixait les modalités et le versement d'une participation par Chartres métropole, au profit de la SPL Chartres Aménagement au titre de l'opération d'aménagement du Cœur de Village (phase 3) dont le montant global était fixé à 205 000 euros HT. Ce montant était affecté au financement du renouvellement des réseaux et équipements d'éclairage public, du réseau d'eaux pluviales et d'eau potable.

Un avenant n°1 est proposé qui modifie le montant de la participation, ce dernier étant évalué à 221 375,35 euros HT, hausse résultant du coût des travaux plus élevé que l'estimation réalisée par le maître d'œuvre.

**VU** l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la commission générale en date du 02 février 2026,

**Remarques / questions :**

M. le Maire rappelle que le projet Cœur de village a permis de renouveler les réseaux qui pour certains, n'ont pas été touchés depuis 50 ans. Une reprise complète a été réalisée sur l'ensemble des réseaux humides et secs. Cela a demandé une grande mobilisation budgétaire et technique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention financière contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres métropole et Chartres aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement du Cœur de village à Lèves (Phase 3),

**DONNE** son accord pour le versement par Chartres métropole, au profit de la SPL Chartres Aménagement au titre de l'opération d'aménagement du Cœur de Village (phase 3) pour le montant de 221 375,35 euros HT,

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de l'avenant n°1 à la convention financière initiale contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres métropole et Chartres aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement du Cœur de village à Lèves.

**06/26 - Personnel communal – Ouverture de postes pour les emplois ALSH et service technique**

**Rapporteur : Mme FERREIRA**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Afin d'assurer le surcroît d'activités aux ALSH maternels et élémentaires ainsi qu'au service technique, il est nécessaire de créer des emplois d'adjoint d'animation territoriale et d'adjoint technique territorial.

Conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, il peut être fait appel à des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité.

Les recrutements seront effectués en fonction des effectifs prévisionnels. La rémunération s'effectuera selon les grilles indiciaires et variera selon les fonctions des candidats retenus.

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,

**VU** la commission générale du 02 février 2026,

**Remarques / questions :**

Mme FERREIRA précise que les créations de postes concernent la période estivale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la création d'emplois d'adjoint d'animation territorial et d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité,

**HABILITE** l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées ci-dessus.

**07/26 - Signature de la charte de l'arbre - Annexe**

**Rapporteur : M/ LE CALVE**

La Charte de l'arbre atteste de la volonté d'une commune de s'engager dans un programme pluriannuel de protection, de développement et de valorisation du patrimoine arboré, par des actions pédagogiques et de sensibilisation envers les professionnels intervenant sur la voirie lors de travaux d'aménagement, les habitants et les visiteurs.

La Charte de l'arbre est tripartite : sa signature est proposée à la commune par l'ARF Centre (Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes), missionnée par la Région Centre-Val de Loire pour l'organisation du jury régional pour le Label des Villes et Villages Fleuris.

La ville de Lèves, adhérente à l'ARF, souhaite continuer ses actions visant à améliorer durablement la qualité de vie des Lévois. Dans cette optique, il est proposé que la commune s'engage en faveur de la protection des arbres en signant cette charte.

La signature de cette charte engage la collectivité à :

- réaliser un inventaire du patrimoine arboré existant.
- respecter les arbres existants en veillant en particulier à leur protection sur les chantiers et à inclure dans le PLU des règles de protection des arbres.
- nouer un dialogue avec les concessionnaires de réseaux pour un partage de l'espace permettant de planter des arbres et de les respecter.
- développer le patrimoine arboré et donc à planter de jeunes arbres en diversifiant les essences.
- assurer un entretien et un suivi régulier du patrimoine arboré
- communiquer sur la thématique de l'arbre : animations diverses, conférences, dialogue avec les riverains, mettre leurs noms sur les arbres pour que les habitants apprennent à les connaître, etc.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la commission générale en date du 2 février 2026,

**Remarques / questions :**

M. PERONNO se réjouit que la commune s'aligne enfin sur les idées écologiques portées par la Région. Il est dommage que la signature arrive tardivement et après le massacre des tilleuls devant la mairie. L'opposition ne sait comment interpréter cette démarche mais félicite la municipalité pour cette action.

M. GOISQUE est surpris par le terme « massacre » car les arbres qui avaient 60 ans, répondaient certes à une mode de l'époque, taillés en griffes de chat, mais ne correspondaient plus du tout au temps présent. Certains étaient malades, l'un d'eux est d'ailleurs tombé accidentellement peu de temps après sur la route. Malheureusement, il va falloir envisager sur tout le territoire, le renouvellement des arbres anciens et malades. Il faut également anticiper les événements climatiques qui peuvent entraîner des dégâts.

La réussite de la réalisation de la place est tout à l'honneur de l'équipe municipale. M. GOISQUE est vraiment très étonné que l'opposition parle de désastre sur un projet qui fait quasiment l'unanimité.

M. LE CALVE rappelle qu'il y a 3 ans, la municipalité a signé une première charte de l'arbre. Cette deuxième charte va aider à la commune à obtenir la 4<sup>ème</sup> fleur au niveau du fleurissement communal. Pour les 18 arbres abattus qui étaient massacrés par les tailles effectuées auparavant, il y en a eu 44 de replantés sur toute la commune.

M. le Maire informe l'opposition que d'ici 50 ans, les arbres plantés seront peut-être à massacrer. Cela est la vie d'un arbre en ville, qui n'a pas le même cycle qu'un arbre dans un parc ou en pleine nature. M. le Maire rappelle que la décision a été prise en tenant compte de l'expertise de spécialistes. L'opposition n'a pas le monopole de l'amour de l'arbre.

M. le maire rappelle que la mouvance de l'opposition se rallie au parti LFI qui signe des pétitions, des tribunes en employant des termes tel que « massacre à la tronçonneuse ». Il rappelle également que des conseillers régionaux de la même couleur politique que l'opposition ont aussi abattu des arbres bien plus imposants que les tilleuls de Lèves, par nécessité ou par choix, il y a quelques années au lycée Jehan de Beauce, pour créer un parking pour les professeurs. La décision a été prise par la région Centre Val de Loire Il n'y a eu aucun « massacre à la tronçonneuse » de la part des camarades de l'opposition.

Il est relevé aussi que lorsque des arbres sont coupés dans des villes de gauche, il n'y a aucune contestation. Il est donné l'exemple de la ville de Mainvilliers avec l'avenue Pierre Chenais dont tous les arbres ont été coupés il y a une dizaine d'années pour un nouvel aménagement. Cela représentait bien plus que les 18 arbres de Lèves, il n'y a pas eu de pétition, d'article dans des blogs douteux, pas de « massacre à la tronçonneuse ». Quand il s'agit d'arbres malades dans une ville de droite, on tue la planète, mais lorsqu'il s'agit de grands arbres dans un lycée tenue par une collectivité de gauche ou une ville de gauche, il n'y a pas de problème. Cela prouve qu'il s'agit d'une idéologie.

M. le Maire précise que son bureau donne sur la place et qu'il ne voyait plus un oiseau se poser sur les tilleuls puisqu'ils n'avaient plus aucun bénéficiaire mellifère. Personne ne se mettait à l'ombre des tilleuls en cas de forte chaleur. Aujourd'hui, dès qu'il y a du soleil, les personnes s'installent sur les bancs et profitent

d'un bain de soleil et regretteront d'ici 20 ans que l'érable argenté qui aura plus de 15 mètres de port, fasse trop d'ombre sur la place.

Parallèlement, il a été planté 2 fois plus d'arbres nouveaux sur l'espace du Cœur de village et d'autres à divers endroits. Certains ont été valorisés, mis en valeur avec la création d'un arboretum. L'équipe municipale actuelle a protégée plus de 2 hectares boisés.

Une charte a été signée il y a 3 ans avec l'association Arbre 28, qui a été concertée dans les aménagements du Cœur de village. Peu de temps après la 1<sup>ère</sup> élection, une charte a été signée avec Eure et Loir Nature sur le 0 phyto. M. le Maire rend grâce à ses prédécesseurs qui avaient prévu et anticipé le 0 phyto mais c'est sous la mandature précédente qu'il a été définitivement acté. L'engagement s'est fait avec Eure et Loir Nature avec qui la commune a beaucoup travaillé et avec qui elle continue de porter des projets notamment pour valoriser la faune et la flore particulièrement dans les bois de Chavannes.

M. le Maire estime que réduire la politique écologique au massacre des 18 tilleuls est bien court.

M. le Maire rappelle qu'on n'est jamais parfait et qu'il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. Concerter ce n'est pas être d'accord avec tout le monde sinon on ne ferait rien, il faut bien prendre des décisions. Différentes concertations ont été réalisées au sujet de l'aménagement de la place, la municipalité a été à l'écoute jusqu'au bout. Il a été évoqué la mise en valeur de la mairie non prise en compte dans les premiers dessins de la place de l'église, ce qui a amené à l'aménagement du parvis tel qu'il est aujourd'hui, beaucoup plus visible et mis en valeur de jour comme de nuit.

Mme FERREIRA confirme que la municipalité est à l'écoute des demandes, comme celles des parents inquiets suite à la dernière tempête et aux arbres présents dans la cour de l'école. Des barrières ont été installées pour sécuriser les lieux.

Elle précise également qu'un travail d'entretien des chemins, voiries... est nécessaire pour que les arbres puissent s'épanouir. Cela a été le cas dans la vallée. C'est important de préserver ce poumon vert.

M. le Maire souligne que cette proposition fait suite à une suggestion de l'ARF qui après une visite fin août, proposera Lèves à la 4<sup>ème</sup> fleur. Un jury national visitera la commune et dans cette optique, il faut préparer cette venue. Cela serait une belle performance d'obtenir une 4<sup>ème</sup> fleur, Lèves serait la 4<sup>ème</sup> ville du département à en obtenir une. L'un des critères est la manière dont la commune prend soin des arbres et le jury régional qui est déjà passé 2 fois, a pu apprécier le travail mené par la collectivité. Il est aussi pris en compte tous les aménagements réalisés, la mise en valeur de la flore et également la participation des citoyens et la concertation avec les citoyens. Cela est un grand engagement pour 2026.

Mme FERREIRA demande à l'opposition ce qu'elle répondrait aux particuliers qui se demandent fréquemment s'ils ont le droit d'abattre un arbre dans leur jardin ?

M. PERONNO demande qu'elle réponse leur a été faite car il ne connaît pas le contexte.

Mme FERREIRA précise qu'il n'y a pas de contexte particulier. Il s'agit de demandes fréquentes de nouveaux lévois ou autres qui ne savent pas si c'est privé ou non, s'ils ont le droit d'abattre ou non leurs arbres. L'opposition autoriserait-elle un massacre d'arbres ?

M. PERONNO propose d'en discuter autour d'un café et d'éviter le massacre d'un jardin complet.

Mme FERREIRA précise que comme l'opposition ne semble pas vouloir se mouiller, la collectivité ne doit pas intervenir car il s'agit d'un terrain privé. La mairie est en droit de demander la taille de branches lorsque celles-ci dépassent sur la voie publique. Il est dommage de ne pas avoir joué le jeu et de ne pas avoir proposé de réponse.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** La Charte de l'arbre ayant pour objectif de protéger, de développer et de valoriser le patrimoine arboré,

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer cette charte et tout document afférent à cette action.

M. le Maire remercie l'équipe municipale pour sa présence, sa participation, son implication sans exception aux services des lévois. Il remercie particulièrement les élus qui ne poursuivront pas dans un projet de futur mandat. Pour les autres, cela est laissé à l'appréciation des habitants.

Il tient à remercier également les services dont Dominique SCHUHMACHER qui est une grande Directrice générale des services. Cela est dit publiquement et sans ambages. Il la remercie pour toute son implication, son professionnalisme et le sens très appréciable du service public, de l'équité de traitement du personnel, de la volonté d'accompagner l'ensemble des agents dans leur carrière, dans leurs évolutions et dans la possibilité, avec toutes les contraintes qui s'imposent à tous, de s'exprimer pleinement dans leurs différents métiers très riches dans une ville comme Lèves.

Les 80 agents sont remerciés collectivement par l'équipe municipale. Être au service de la ville c'est être au service des habitants, cela est l'engagement des élus mais aussi des agents. Être au service des autres, être au service des citoyens, des lévois. Ils en ont encore apporté la preuve. M. le Maire parle au nom de l'ensemble du conseil municipal pour apporter ses remerciements

M. le Maire remercie également tous les citoyens qui ont suivi les débats lors de l'instance publique qu'est le conseil municipal.

M. le maire était heureux de conduire ce conseil municipal, l'action publique de la ville sur ces 2 derniers mandats. Il a été très fier de le faire avec une équipe pleinement mobilisée qui l'a fait aussi avec un vrai sens de l'intérêt général. Avec la volonté d'essayer de répondre au maximum aux revendications des habitants, dans un bel état d'esprit qui est une grande force de la commune.

**- Prochaine séance à définir-**

Rémi MARTIAL



Maire de Lèves



Brigitte MOREAU



Secrétaire de séance